

# Indicateurs de gains et de mobilité des compagnons nouvellement certifiés au Canada, 2021

*Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 14 décembre 2023*

En 2021, les personnes qui ont obtenu le titre de compagnon — soit en achevant avec succès un programme d'apprentissage, soit en obtenant un certificat de qualification — ont touché un revenu d'emploi médian de 56 160 \$, en hausse de 12,2 % (+6 120 \$) par rapport au revenu d'emploi médian des compagnons ayant obtenu leur certificat en 2020. Il s'agit du revenu médian le plus élevé et de la plus forte croissance d'une année à l'autre observés depuis le début de la série en 2008. La forte augmentation des revenus en 2021 a coïncidé avec une forte demande de gens de métier qualifiés dans un marché du travail serré et a contrasté de façon marquée avec 2020, lorsque les confinements liés à la pandémie de COVID-19 et la fermeture des lieux de travail ont réduit la capacité de travailler des gens de métier.

En 2021, la forte demande pour des gens de métier dans leur province de certification ainsi que le maintien des mesures de quarantaine et des restrictions de déplacement liées à la pandémie ont fait en sorte que le taux de mobilité interprovinciale était inchangé par rapport à 2020.

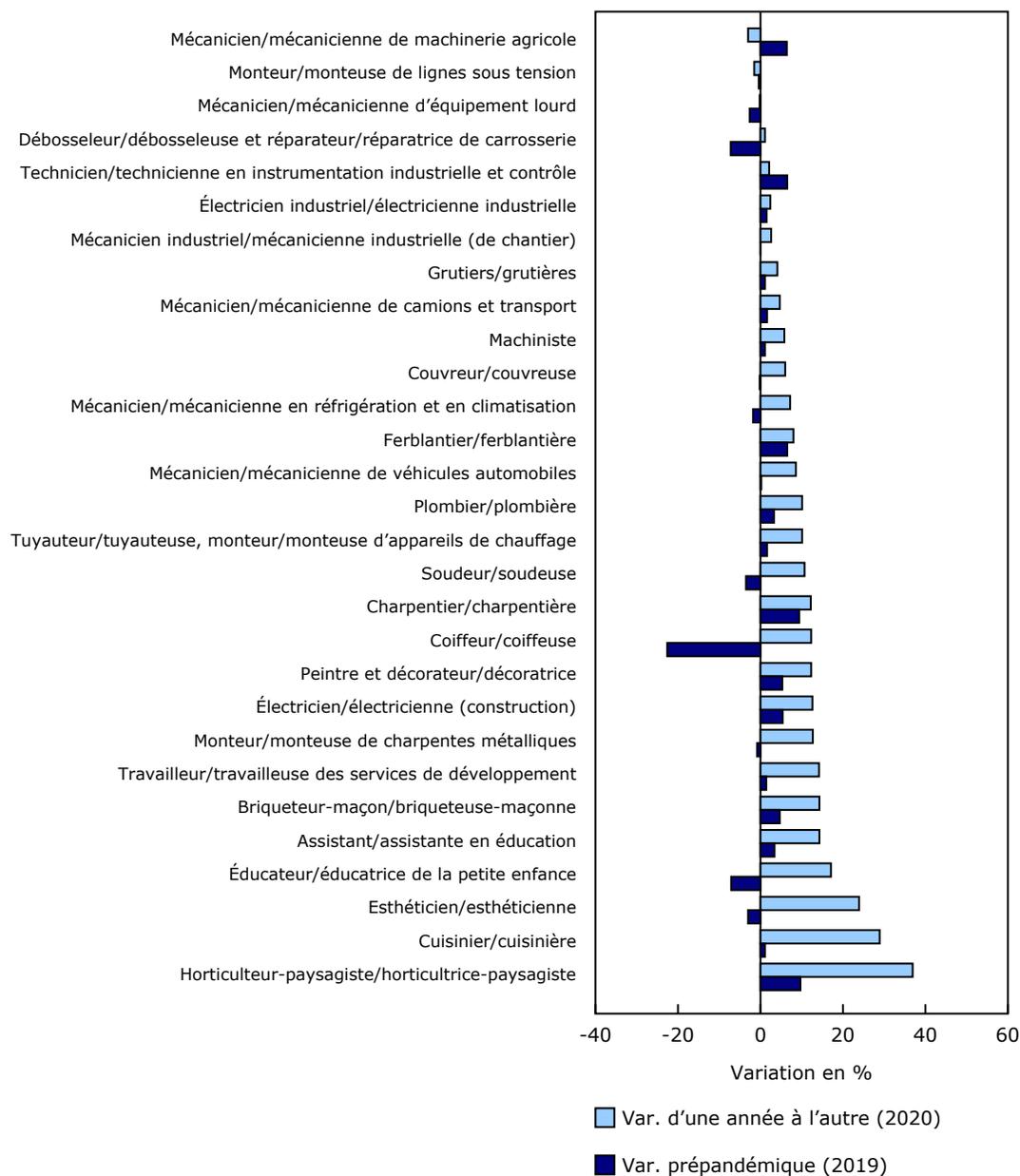
## **En 2021, la plupart des métiers affichent une importante croissance du revenu médian d'une année à l'autre**

En 2021, le revenu d'emploi médian des compagnons nouvellement certifiés a augmenté d'une année à l'autre dans 22 des 25 principaux métiers désignés Sceau rouge. Ce sont les compagnons ayant obtenu un certificat d'horticulteur/horticultrice-paysagiste (+11 210 \$), de monteur/monteuse de charpentes d'acier (+7 890 \$), de cuisinier/cuisinière (+7 790 \$) et d'électricien/électricienne en construction (+6 540 \$) qui ont enregistré les plus fortes hausses d'une année à l'autre.

Dans de nombreux métiers liés à la construction, les revenus d'emploi médians des compagnons nouvellement certifiés ont affiché une forte croissance en 2021. Notamment, les revenus médians des tuyauteurs/tuyauteuses et des monteurs-monteuses d'appareils de chauffage (+6 410 \$), des briqueteurs-maçons/briqueteuses-maçonnnes (+6 400 \$) et des charpentiers/charpentières (+6 240 \$) ont enregistré une croissance de plus de 10 % d'une année à l'autre. Ces hausses ont coïncidé avec une forte croissance de l'investissement en construction de bâtiments (+4,6 %) et de l'emploi dans le secteur de la construction (+10,2 %) ainsi qu'avec un nombre record de postes vacants dans le secteur de la construction.



**Graphique 1**  
**Variation en pourcentage du revenu d'emploi médian des compagnons nouvellement certifiés en 2021, selon le métier**



**Note(s)** : Le revenu d'emploi médian est mesuré lors de l'année de la certification.  
**Source(s)** : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154).

Les coiffeurs/coiffeuses nouvellement certifiés, qui ont subi la plus forte baisse d'une année à l'autre du revenu d'emploi médian au plus fort de la pandémie en 2020, ont connu une certaine reprise en 2021 (+12,3 %). Cependant, leur revenu d'emploi médian, qui s'est chiffré à 18 450 \$ en 2021, était inférieur de 22,6 % à ce qu'il

était en 2019, avant la pandémie. Le revenu d'emploi médian des débosseurs/débosseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie (-7,2 %) et des éducateurs/éducatrices de la petite enfance (-7,1 %) certifiés en 2021 est également resté sous les niveaux prépandémie observés en 2019.

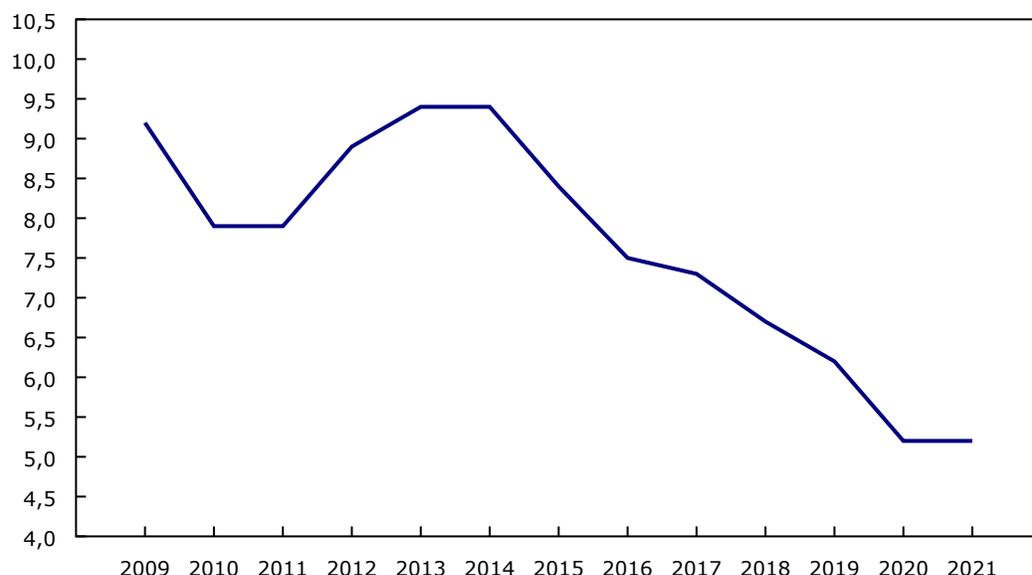
## La mobilité interprovinciale demeure inchangée par rapport au plus bas niveau observé en 2020

Pendant une bonne partie de 2021, les déplacements entre les régions faisaient toujours l'objet de restrictions ou d'avis liés à la pandémie, y compris des exigences relatives à la présentation d'une preuve de vaccination, des tests de dépistage de la COVID-19 obligatoires ou recommandés et des mesures d'isolement. La combinaison de ces restrictions et de la forte demande locale de compagnons a probablement contribué à maintenir la mobilité à un niveau historiquement bas.

En 2021, 5,2 % des compagnons nouvellement certifiés vivaient ou travaillaient, un an après leur certification, dans une province ou un territoire autre que leur province ou territoire de certification, poursuivant la tendance à la baisse de la mobilité amorcée en 2014. Ce taux correspond au creux sans précédent enregistré en 2020.

### Graphique 2 Taux annuel de mobilité des compagnons au Canada

taux de mobilité (%)



**Note(s)** : Les taux de mobilité sont mesurés un an après la certification.

**Source(s)** : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154).

Parmi les 1 685 compagnons nouvellement certifiés qui ont migré en 2021, la grande majorité des compagnons ont déménagé en Ontario (24,6 %), en Colombie-Britannique (24,0 %) et en Alberta (19,6 %). Par ailleurs, le taux de migrants sortants est demeuré le plus élevé en Alberta (30,9 %).

Pour ce qui est de la migration nette, l'Ontario (+185) et la Colombie-Britannique (+130) comptaient un plus grand nombre de compagnons entrants que de compagnons sortants. À titre de comparaison, l'Alberta (-190) a enregistré un solde migratoire négatif, ce qui représente la cinquième année consécutive où le nombre de compagnons sortants y ayant été plus grand que le nombre de compagnons entrants.

**Saviez-vous que nous avons une application mobile?**

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

## Note aux lecteurs

### Contexte

Le présent communiqué contient des données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, pour la période allant de 2008 à 2021. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie et les concepts utilisés, veuillez consulter les documents « Indicateurs de gains pour les compagnons certifiés au Canada, 2020 » et « Indicateurs de mobilité interprovinciale et territoriale des compagnons certifiés, 2020 », lesquels font partie des Guides de référence techniques de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (37200001).

### Définitions, données et concepts

Des indicateurs de gains ont été produits au niveau agrégé pour tous les métiers et au niveau désagrégé pour certains métiers, dont 25 métiers désignés Sceau rouge ayant enregistré le plus grand nombre de certifications pour la période allant de 2008 à 2021 et 5 métiers non désignés Sceau rouge. Par ailleurs, 4 des 5 métiers non désignés Sceau rouge, soit les travailleurs/travailleuses auprès des jeunes et des enfants, les travailleurs/travailleuses des services de développement, les éducateurs/éducatrices de la petite enfance et les assistants/assistantes en éducation, sont seulement considérés comme des métiers désignés en Ontario.

Des indicateurs de mobilité ont été produits au niveau agrégé pour tous les métiers et au niveau des métiers pour les 15 métiers désignés Sceau rouge ayant enregistré le plus grand nombre de certifications au cours de la période allant de 2008 à 2021.

**Certification** : Les exigences de délivrance d'un certificat varient d'un secteur de compétence à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, les apprentis obtiennent un certificat s'ils satisfont à des exigences telles que la formation en cours d'emploi supervisée, la formation technique ainsi que la réussite d'au moins un examen. Les ouvriers qualifiés obtiennent quant à eux leur certificat après avoir réussi un examen.

**Métiers désignés** : Il s'agit de métiers pour lesquels de la formation en apprentissage et des titres professionnels sont offerts au Canada. Ces métiers sont régis par les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, qui déterminent les métiers pour lesquels une formation en apprentissage est proposée et des certificats sont accordés. Les secteurs de compétence déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour travailler sans supervision dans le métier.

**Compagnons** : Les compagnons sont des personnes qui ont terminé un programme d'apprentissage ou qui sont des ouvriers qualifiés ayant obtenu un certificat de qualification.

**Apprentis inscrits** : Les apprentis inscrits sont des personnes qui suivent un programme de formation en milieu de travail supervisé dans un métier désigné au sein de leur secteur de compétence provincial ou territorial. L'apprenti doit être inscrit auprès d'un corps administratif approprié (généralement un ministère de l'éducation ou du travail ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné).

**Ouvriers qualifiés** : Les ouvriers qualifiés sont des personnes qui ont acquis en cours d'emploi l'expérience requise pour obtenir une certification dans un secteur de compétence, sans nécessairement avoir terminé un programme d'apprentissage.

**Programme du Sceau rouge** : Ce programme établit des normes communes pour évaluer les compétences des gens de métier partout au Canada. Après avoir réussi l'examen, les compagnons qui répondent aux normes du Sceau rouge reçoivent la mention Sceau rouge sur le certificat de métier décerné par leur province ou territoire. À l'échelle nationale, on compte actuellement 54 métiers pour lesquels il existe des normes du Sceau rouge.

**Revenu d'emploi** : Le revenu d'emploi comprend les salaires et traitements, les commissions provenant d'un emploi, les allocations de formation, les pourboires et gratifications, le revenu d'emploi exonéré d'impôt d'un Autochtone ainsi que le revenu net d'un travail autonome (revenu net d'une entreprise, d'une profession, d'une exploitation agricole, de la pêche et des commissions). Il a été ajusté en fonction de l'inflation et est présenté en dollars constants de 2018.

**Mobilité interprovinciale** : La mobilité interprovinciale est calculée en comparant le secteur de compétence ayant décerné le certificat pour un métier (obtenu du Système d'information sur les apprentis inscrits) avec la province ou le territoire de résidence (obtenu du Fichier des familles T1) et la province ou le territoire d'emploi (obtenue des feuillets T4), un an ou trois ans après l'obtention du certificat.

On considère que les compagnons nouvellement certifiés qui vivent et travaillent dans la province ou le territoire où leur certificat a été obtenu n'affichent aucune mobilité interprovinciale.

Par « population migrante des compagnons », on entend les compagnons nouvellement certifiés qui vivent dans une province ou un territoire autre que la province ou le territoire où leur certificat a été obtenu.

Par « population transitoire des compagnons », on entend les compagnons nouvellement certifiés qui travaillent dans une province ou un territoire autre que la province ou le territoire où ils vivent et où leur certificat a été obtenu.

Tableaux disponibles : [37-10-0194-01](#), [37-10-0195-01](#), [37-10-0204-01](#) et [37-10-0205-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3154](#).

Le produit « [Indicateurs longitudinaux de l'apprentissage au Canada](#) » est accessible dans *Statistique Canada – Produits de visualisation de données* ([71-607-X](#)).

Des guides de référence techniques suivants sont accessibles : « [Indicateurs de gains pour les compagnons certifiés au Canada, 2020](#) » et « [Indicateurs de mobilité interprovinciale et territoriale des compagnons certifiés, 2020](#) ». Ces deux guides font partie des *Guides de référence techniques de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail* ([37200001](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).